



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Marie surgelés

Question écrite n° 12776

Texte de la question

M. Georges Hage attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les menaces de fermeture qui pèsent sur l'usine Marie Surgelés de Saint-Méloir-des-Ondes. Cette entreprise, propriété de la société Danone, serait victime de la stratégie générale de l'entreprise et non de l'absence d'efficacité de l'usine. Or, le marché des surgelés va, selon des données sérieuses, probablement évoluer de la manière suivante : ce marché, qui est encore loin de sa maturité, est appelé à connaître un développement, sans doute moins rapide que dans les années 80, mais convenable dans les années à venir : si les industriels rassurent le consommateur sur la qualité des ingrédients, le surgelé continuera à répondre à son attente. Une solution alternative n'a pas été recherchée. Avec le site de Saint-Méloir, SFM dispose d'une usine et d'un collectif de travail, qui a montré sa capacité à innover dans les plats cuisinés, et qui l'a prouvé, notamment à travers le développement du poisson en sauce. Cette usine, qui dispose d'une infrastructure récente, est prête à faire des progrès industriels importants, si on lui offre un projet pérenne. Le risque de voir le groupe Danone laisser SFM devoir envisager seule son avenir ne rend que plus urgente la recherche d'une solution pérenne, s'inscrivant dans le contexte de l'évolution du marché des surgelés. Dans la perspective d'une alliance avec un distributeur, le maintien du site de Saint-Méloir peut s'avérer un atout, à condition d'inscrire la stratégie de l'entreprise dans le moyen/long terme. Il lui demande d'intervenir pour que la société Danone reconsidère sa position et assure le maintien en activité de cette unité de production.

Texte de la réponse

La fermeture de l'usine Marie Surgelés de Saint-Méloir-des-Ondes, évoquée par l'honorable parlementaire, est apparue comme la seule solution permettant, selon ses responsables, d'assurer la stabilité de la société Marie Surgelés France, filiale plats cuisinés surgelés du groupe Danone. Cette entreprise à la tête de quatre unités de production se trouvait confrontée à une dégradation de ses résultats sur un marché globalement stagnant, voire en régression pour les surgelés à base de poisson, production du site de Saint-Méloir. L'entreprise a dû s'adapter à cette situation. La fermeture du site de Saint-Méloir s'inscrit dans cette perspective, le site choisi étant le plus fragile : surcapacité, faible possibilité d'adaptation à des fabrications diverses, éloignement des autres sites. Après l'échec de l'alliance avec un distributeur, évoquée par l'honorable parlementaire, le groupe Danone s'est efforcé d'apporter une réponse aux problèmes posés par la suppression de 190 emplois ; d'une part en proposant 95 embauches dans d'autres usines du groupe (60 sur le site d'Airvault de Marie Surgelés France et 35 dans d'autres sociétés) et, d'autre part, en recherchant un repreneur industriel pour les installations. Après avoir contacté 3 000 entreprises, le groupe Danone a cédé le site de Saint-Méloir à Sara Composites, producteur de pièces de plastique destinées à l'industrie automobile : 110 emplois devaient être ainsi créés dès 1998, l'effectif devant atteindre 200 dans deux ans. L'embauche de salariés de Marie Surgelés France a été encouragée par Danone qui a versé à Sara Composites 30 000 à 50 000 francs par salarié.

Données clés

Auteur : [M. Georges Hage](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12776

Rubrique : Agroalimentaire

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : agriculture et pêche

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 6 avril 1998, page 1865

Réponse publiée le : 18 janvier 1999, page 317